



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE DE SAINT ABRAHAM

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en l'article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et recettes de l'exercice à venir. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année pour lequel il se rapporte (ou 30 avril les années de renouvellement des assemblées locales).

Le budget de la commune est structuré en 2 sections :

- La section de fonctionnement dans laquelle sont réunies toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la commune ;
- La section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires qui viennent compléter le financement des projets communaux.

Budget de la commune

Le budget de la commune s'équilibre à 555 000 € en fonctionnement et à 305 000 € en investissement.

QUELQUES RATIOS

- Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 667.58 €
- Dépenses d'équipement brut/population : 340.13 €
- Recettes réelles de fonctionnement / Population : 660.93 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes sont estimées à 555 000 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRES	BUDGET 2021
013 – Atténuation de charges	200 €
70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	13 094.39 €
73 – impôts et taxes	228 462€
74- dotations, subventions et participations	118 450 €
75 – autres produits de gestion courante	1 €
76 – produits financiers	1 €
002- résultat de fonctionnement reporté	194 791.61 €
TOTAL	555 000 €

LA FISCALITÉ

En ce qui concerne les ménages, les taux des impôts restent inchangés.

- Taxe d'habitation : 14.32 % (*ce taux étant gelé, le conseil municipal ne peut en modifier le taux*)
- Taxe foncier bâti : 27.63 %
- Taxe foncier non bâti : 58.44 %

La réforme de la taxe d'habitation emporte des conséquences en matière de détermination du taux de foncier sur les propriétés bâties applicable en 2021, la part départementale de cette taxe de 15.26% revenant désormais en compensation aux communes, soit un taux de taxe foncier bâti à 42.89% cumulé.

DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2021 sont estimées à 555 000 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BUDGET 2021
011- charges à caractère général	118 004.39 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	105 850 €
014 – atténuation de produits	-
65 – autres charges de gestion courante	137 315 €
66 – charges financières	11 062 €
67 – charges exceptionnelles	200 €
022 – dépenses imprévues	7 500 €
023 – Virement à l'investissement	154 457.67 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	20 610.94 €
TOTAL	555 000 €

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :
 - o Catégorie C : 2 agents
 - o Catégorie B : 1 agent

- Agents non titulaires :
 - o Catégorie C Contractuel de droit privé : 1 agent

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes sont estimées à 305 000 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BUDGET 2021
10 – dotations, fonds divers et réserves	11 679.24 €
13 – Subventions d'investissement	15 000 €
1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	103 252.15 €
021 – virement du fonctionnement	154 457.67 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre les sections	20 610.94 €
TOTAL	305 000 €

DÉPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des bâtiments déjà existants, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses sont estimées 305 000 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BUDGET 2021
20- immobilisations incorporelles	42 000 €
204 – Subventions d'équipement versées	12 000 €
21 – immobilisations corporelles	75 400 €
23- immobilisations en cours	54 868.85 €
16- emprunts et dettes assimilées	8 879 €
020- dépenses imprévues	8 600 €
D001 – solde d'exécution négatif reporté	91 641.78 €
Reste à réaliser 2020	11 610.37 €
TOTAL	305 000 €

ETAT DE LA DETTE

L'endettement de la commune se compose de trois emprunts pour un encours de 348 275 €, un emprunt pour le budget commune et deux pour le budget de l'assainissement.

PRINCIPALES DÉPENSES 2021 ENVISAGÉES

- Travaux de réfection de voirie et de curage de fossés (44 000 €)
- Etudes de projets : passerelle, église, futur lotissement (42 000 €)
- Matériel informatique dans le cadre du label écoles numériques (6 725 €)
- Réfection des toilettes publiques (50 000 €)

BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Ce budget spécifique est dédié à la gestion de l'assainissement collectif de la commune, il est assujetti à la TVA et le service est assuré par la commune sous forme de régie.

Le budget comporte, comme le budget principal, une section d'exploitation (fonctionnement) et une section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 62 000 €. Les recettes proviennent des participations à l'assainissement collectif et aux frais de branchement ainsi que des redevances, les dépenses quant à elles concernent principalement les frais de la station d'épuration : électricité, aide technique du département « SATESE », téléphone, intérêts de la dette.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 77 000 €, les recettes d'investissement proviennent en partie de l'excédent de fonctionnement, les dépenses prévues sont celles relatives au remboursement du capital de la dette ainsi que les nouveaux branchements.

BUDGET LOTISSEMENT LE VALLET

Ce budget spécifique est dédié à la gestion du lotissement Le Vallet, il est assujetti à la TVA. Le budget comporte, comme pour le budget principal, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Néanmoins, pour cette dernière, ce type de budget relève d'une comptabilité particulière, les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre, la valeur de ces terrains est décrite dans les comptes de stocks.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 260 000 €, trois ventes de terrains sont prévues.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 454 788 €